



POINT INFOS

22 Place du Général de Gaulle – Rez-de-Chaussée

36400 LA CHATRE

<https://serviceenvironnement.wixsite.com/tritou> :

règlement du service, calendrier de collecte, infos...

= plus d'info sur le site internet

Mail : ambassadeurdetri@cc-lachatre-stesevere.fr

Permanences UNIQUEMENT :

Lundi de 9h00 à 12h00

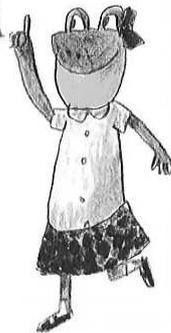
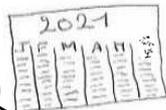
Mercredi et Vendredi de 13h30 à 16h30

Joignable, au 02 54 62 10 16, aux horaires indiqués

COLLECTE

Pour connaître vos jours de collecte et les **consignes de tri** :

Consultez le calendrier de collecte*



*(disponible en mairie, sur le site internet ou au Point Infos)

INCIDENCE JOURS FERIES

Les collectes du jour férié, et les suivantes, sont reportées d'une journée.

Vos emballages sont acheminés au centre de tri d'Issoudun



Le contenu du sac jaune et de la colonne à plastron jaune (emballages) passe sur un tapis de tri : **les différents matériaux sont séparés** (acier, aluminium, cartons, briques alimentaires et plastiques) pour être envoyés dans des usines de recyclage.

Les **erreurs de tri** sont séparées des recyclables. Ces **non recyclables** génèrent des **surcoûts** de transport et de traitement, qui s'élevaient à **28 000 € en 2020** : **coût 3,5 fois plus élevé** que s'ils avaient été mis directement dans le bac à couvercle bordeaux ! Le service est financé majoritairement par la redevance Ordures Ménagères : **plus de dépenses → augmentation de la redevance.**

NOS RESULTATS

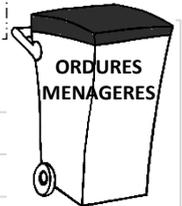
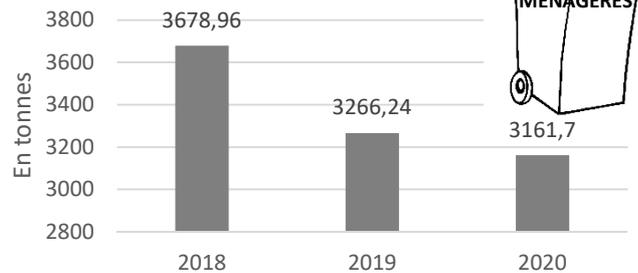
La quantité

- d'ordures ménagères diminue,
- d'emballages augmente.



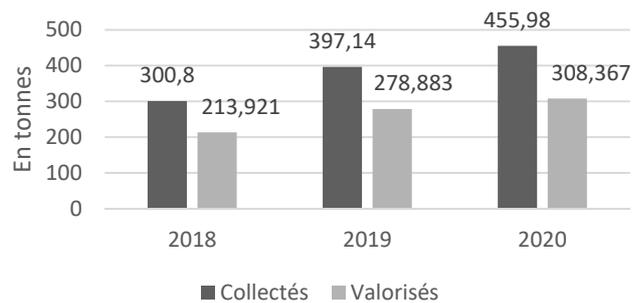
Trier ses recyclables et composter → moins d'ordures ménagères

Tonnages d'ordures ménagères



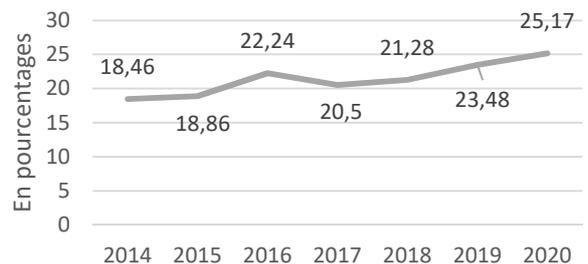
MERCI pour votre TRI

Tonnages d'Emballages



ATTENTION....

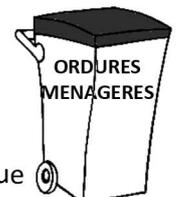
Refus de tri



RAPPELS CONSIGNES DE TRI



Pots et barquettes de plants en plastique



Papiers (sans film plastiques) : **UNIQUEMENT** colonne bleue au « Point Recyclage »



REDEVANCE ORDURES MENAGERES (=REOM)

Pour comprendre ma facture :

Période du 1er janvier au 30 juin 2021

Selon délibération n°2020_0103 du 17/12/2020 fixant les tarifs de l'année 2021

Descriptif	Date début	Date fin	Quantité	P.U.	Montant
Redevance 2P. (120L OMR Rés.Principale)	01/01/2021	30/06/2021	0.50	152.74	76.37
Ordures ménagères 1fois/15jrs Emballages 1fois/15jrs Accès déchèteries 26/an	01/01/2021	30/06/2021			76.37
					76.37

NET A PAYER :

76.37

76.37

Nombre de personnes (1, 2, 3 ou 4)	Doté d'un bac de 120 L (ou 180, 240, 340 ou 660 L)	Résidence principale ou secondaire ou professionnel.	Fréquence de passage du véhicule de collecte : ordures ménagères : 1 fois / 15 jours ou 1 fois / semaine emballages : 1 fois / 15 jours
------------------------------------	--	--	---

Pour vérifier le volume de mon bac :

Regarder sur la collerette du bac, juste devant vous à droite. (Exemple 120 litres)



RAPPEL

règle de dotation :

1 ou 2 personnes	120 litres
3 personnes	180 litres
4 personnes et plus	240 litres

INFOS UTILES DECHETERIES

Conformément au règlement :

- Accès réservés **aux seuls détenteurs du badge (= assujettis à la REOM)**

- Apports, journaliers, limités du vendredi 12h au lundi 10h (particuliers : 1 m³ ; professionnels : 2 m³).

Déchèterie = lieu de valorisation des déchets

→ Gardiens vérifient votre tri (à réaliser chez vous) et vous conseillent, si doute.

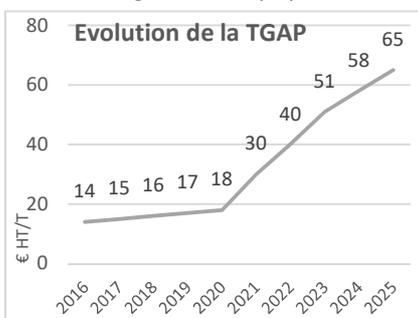
Pour gagner du temps, si vous le pouvez, privilégiez vos apports :

- **A Montgivray** : lundi après-midi, mercredi après-midi, jeudi et vendredi matin,
- **A Sainte-Sévère** : lundi après-midi et mercredi après-midi.

REDEVANCE ORDURES MENAGERES = principale recette

Les déchets qui coutent le plus sont soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

- Ordures Ménagères,
- Non Valorisables apportés en déchèteries,
- Refus de tri des recyclables (erreur de tri des emballages et des papiers).



En 2021 : 30 €/T contre

18 €/T en 2020

→ + 66,67 %



soit **60 000 € TTC de dépenses en plus**

à tonnages constants

USAGER = acteur fondamental de la gestion de ses déchets

et du montant de sa redevance « Ordures Ménagères ».

Important de

- ⇒ **Trier vos recyclables** (emballages, papier, verre),
- ⇒ **Composter** (déchets de cuisine et déchets verts),
- ⇒ **Eviter les produits sur-emballés** ou jetables,
- ⇒ **Favoriser le réemploi et le don.**

Jours et horaires d'ouverture

Montgivray :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :
9h30 - 11h45
14h30 - 17h45

Sainte-Sévère :

lundi, mercredi, vendredi :
14h30 - 17h45
samedi : 9h30 - 11h45
14h30 - 17h45

Fermées les jours fériés

TRES IMPORTANT :

En cas de déclenchement d'alerte « orange » canicule, jours et horaires d'ouverture aménagés.

